



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Bouvron (44)

Municipalité, habitants et associations ensemble pour construire le nouveau tiers-lieu

En 2018, la commune lance le projet d'un tiers-lieu « circuit court » du partage et des échanges. L'objectif est de disposer d'un espace commun fédérateur, partagé quotidiennement pour se rencontrer, échanger des services, des « recettes », des envies, à tout âge et sur tout sujet.

Bouvron, située entre les agglomérations de Blain et Savenay en Loire-Atlantique, est une commune rurale dynamique qui compte plus de 3 000 habitants. Elle travaille depuis plusieurs années sur le « Bouvron de demain ». Parmi les projets, l'idée de créer un tiers-lieu au sein de la bibliothèque fait son chemin pour s'inscrire dans un ensemble ouvert à tous.

➤ Un tiers-lieu, c'est quoi ?

Il n'existe pas de tiers-lieu type, hébergé dans un lieu type. Chaque territoire en fait un espace singulier, à son image. Bouvron le caractérise à travers trois mots clés :

Rencontres : le tiers-lieu est destiné à être un espace de rencontres physiques ou virtuelles, entre personnes qui n'ont pas forcément vocation à se croiser naturellement.

Projets : de nature collectifs, matériels ou immatériels, mettant les membres dans la situation de créer et de développer ensemble.

Animation : c'est un lieu vivant, animé, accompagnateur et/ou révélateur de capacités et de talents.

➤ Un levier de dynamique communale

La baisse d'activité de la bibliothèque est l'élément déclencheur de ce projet. Les élus municipaux constatent : « la bibliothèque est vitale pour la commune, nous voulons absolument la maintenir et éviter son transfert à Blain ». Il faut repenser son fonctionnement, imaginer



Atelier participatif pour imaginer collectivement le futur tiers-lieu

son évolution comme « un vrai lieu d'interconnaissance, d'échanges, d'ateliers », indique Emmanuel Van Brackel, alors conseiller délégué pour porter le projet et élu maire en 2020. « C'est une autre façon de faire du lien social. Je peux proposer une activité de cuisine et participer à l'atelier de jardinage. L'idée est de valoriser les savoir-faire de chacun dans une démarche collaborative ».

Ce tiers-lieu concerne tous les publics, il est collaboratif et constructif.

➤ La démarche participative au cœur du processus

Le tiers-lieu est bâti par et pour les habitants. La commune veut s'appuyer sur l'intelligence collective. Pour orchestrer le projet, la municipalité fait appel à l'agence nantaise Retiss, spécialisée dans la mise en

place de tiers-lieu, pour la réalisation du diagnostic et l'animation destinée à l'implication citoyenne.

Quatre ateliers participatifs et une réunion publique se tiennent en 2018 pour poser les contours de ce que pourrait être ce tiers-lieu en termes de valeurs partagées, de gouver-

Trois préconisations !

- Communiquer beaucoup auprès des habitants en amont du projet pour les informer et les inviter à s'impliquer, et au cours du projet pour maintenir une dynamique ;
- Veiller à l'implication de plusieurs élus de la commune pour porter le projet, et non un seul ;
- Mettre en œuvre rapidement les premières actions pour faire vivre le projet. ■

nance, d'usages, de services proposés. Pour inviter les habitants à s'impliquer dans le projet, la commune a déposé dans toutes les boîtes aux lettres un flyer de présentation et a communiqué via le bulletin municipal.

Chaque atelier réunit entre 30 et 40 personnes. L'idée forte exprimée par les bouvronnais est d'inventer un lieu fédérateur, un outil connecteur, produisant une communauté active.

➤ Des idées à la concrétisation, quel chemin ?

À l'issue de cette première phase, pour faciliter la mise en œuvre du projet, le recrutement d'un animateur du tiers-lieu est décidé. Des habitants participent à la rédaction de la fiche de poste et aux entretiens d'embauche. En avril 2019, Adeline Mutel prend ses fonctions. « *Mon rôle est d'accompagner les bénévoles, d'être facilitatrice, sans toutefois décider à leur place* » explique-t-elle.

En parallèle, 3 commissions sont lancées. Composées d'élus, d'associations, d'habitants, elles sont gérées de façon autonome. Leurs réflexions s'appuient sur les idées qui ont émané des ateliers. La **commission Statut** est chargée de définir et rédiger le statut du tiers-lieu et le mode de gouvernance, souhaité collectif. La **commission Aménagement** planche sur les futurs plans du tiers-lieu et organise l'aménagement des

« Co-construire le projet avec les habitants a permis des rencontres entre des personnes qui n'avaient pas l'habitude de réfléchir ensemble : cette communauté ainsi créée fait pleinement vivre la démocratie au travers de prises de décision collectives. »



Emmanuel Van Brackel, maire

locaux. La **commission Premières Actions** propose les premières activités et animations du lieu.

➤ Son fonctionnement

Bien qu'à l'initiative du projet, la commune n'a pas vocation à prendre les décisions. Le tiers-lieu est géré par une association collégiale d'habitants. Il n'y a pas de hiérarchie entre les membres ; les responsabilités et les décisions sont partagées. Le rôle de l'association est d'organiser le fonctionnement du lieu, veiller à ce que les initiatives restent dans le cadre et les coordonner.

Elle a fixé des garde-fous, notamment l'absence d'activité professionnelle, telle les cours de Yoga. Toute personne qui souhaite participer au tiers-lieu, y compris à une animation, doit adhérer à l'association. Toutes les animations ont lieu sur inscription. Les horaires d'ouverture ont aussi évolué et la bibliothèque tiers-lieu est désormais ouverte 13 heures par semaine, contre 6 auparavant. Une réduction à 10 heures est à



Entrée du tiers-lieu, côté jardin

l'essai pour concentrer davantage la fréquentation.

➤ Des activités qui foisonnent

Le démarrage s'est fait sur les chapeaux de roues avec une vingtaine d'animations organisées entre septembre et décembre 2019 : réaménagement du tiers-lieu par les habitants sur un week-end, atelier chocolat avec une boulangerie de Bouvron, soirée soupe et contes... il y en a pour tous les goûts. Comment ça se passe ? Les habitants à l'initiative de l'animation, soumettent leur proposition auprès d'Adeline Mutel. La commission « Actions » se réunit ensuite pour valider et inscrire l'animation au planning.

Des initiatives plus pérennes sont aussi mises en place : grainothèque, étagère à dons, troc de magazines.

Des contacts sont également pris avec des partenaires et autres acteurs du territoire (associations, école, maison de retraite) afin qu'ils s'approprient le tiers-lieu. L'enjeu étant de voir comment monter ensemble des projets, mutualiser du matériel. Le Pays de Blain est intervenu pour une animation sur le thème du zéro déchet, sollicité par les habitants.

« Les gens ont plein d'idées et sont au rendez-vous des activités » s'enthousiasme Adeline. Au-delà des chiffres, une dynamique se développe. Et la Minothèque, nom choisi pour le tiers-lieu à l'issue d'un vote citoyen, n'est qu'au début de son histoire. ■



Soirée jeux au tiers-lieu !

CONTACTS

Emmanuel Van Brackel, maire - Adeline Mutel, animatrice
02 28 01 20 54 - tiers-lieu@mairie-bouvron.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

